

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-5-3

5 ème Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

PLAN ALSACIEN DE REBOND, SOLIDAIRE ET DURABLE - SOUTIEN AUX ETUDIANTS

Résumé : Dans le cadre du Plan Alsacien de rebond solidaire et durable adopté par la Collectivité européenne d'Alsace le 26 mars 2021, des mesures en faveur des jeunes et étudiants ont été prises, notamment la création d'une enveloppe permettant le financement d'actions au titre de l'aide alimentaire ou du soutien psychologique. Le présent rapport vise à engager une subvention de 60 000 euros en faveur de la Fondation Santé des Etudiants de France qui porte le CAMUS (Centre d'Accueil Médico-Psychologique Universitaire de Strasbourg) et une subvention de 20 000 euros en faveur de l'AFGES (Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg) pour le financement de l'AGORAé Truck pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage, dans le cadre du Plan de rebond solidaire et durable, aux côtés des étudiantes et étudiants alsaciens, particulièrement touchés par les conséquences de la crise Covid-19. Les étudiants sont en effet en premier ligne de la crise sociale car parfois eux-mêmes exposés à la crise, en effectuant de « petits boulots » dans la restauration, secteur particulièrement touché par les mesures de prévention sanitaire.

1. Soutien de la CeA en faveur du soutien psychologique des étudiants

Cette crise du Covid-19, de par ses conséquences sociales mais également du fait des mesures sanitaires qui ont conduit à interrompre une partie importante des cours universitaires en présentiel au sein des facultés, a également entraîné des répercussions psychologiques pour les étudiants.

A titre d'illustration, le Centre d'Accueil Médico-Psychologique Universitaire de Strasbourg (CAMUS) a enregistré une augmentation de son activité de plus de 110% de ses actes de consultation sur le premier trimestre 2021 par rapport à ce même trimestre en 2020.

La Collectivité européenne d'Alsace entend ainsi apporter une réponse concrète et opérationnelle aux difficultés psychologiques rencontrées par les étudiantes et étudiants. Dans une logique d'efficacité du Plan de rebond de la CeA, il est proposé de renforcer les services de première ligne, parfaitement identifiés et connus par les étudiants et ne pas créer une strate supplémentaire.

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention de 60 000 euros à la Fondation Santé des Etudiants de France, qui porte et assure la gestion administrative du CAMUS au sein du campus de l'université de STRASBOURG, suite à la demande de cette Fondation au regard des besoins exprimés. Cette subvention permettra d'assurer un renforcement des capacités d'accueil du CAMUS pour une année avec principalement le déploiement d'une vacation annuelle de psychologue à temps plein ainsi que du soutien administratif nécessaire à ce renforcement de l'offre de consultation.

A ce jour, les services en charge de l'accompagnement psychologique des étudiants de l'Université de Haute Alsace (UHA) ont indiqué que leurs capacités permettaient de faire face à la demande exprimée par les étudiants.

2. Soutien alimentaire de la CeA en faveur de l'AFGES pour la création d'un AGORAé Truck itinérant à destination des étudiants

L'AFGES est la fédération des étudiants d'Alsace de représentation des étudiants alsaciens fondée en 1923. A ce titre, elle développe de nombreux projets répondants aux besoins des étudiants (soutien à la scolarité, activités culturelles, promotions d'action etc...) et assure la gestion de deux épiceries sociales et solidaires « AGORAé » à destination des étudiants précaires. Ces épiceries proposent une information et également une aide alimentaire, produits d'hygiène et de fournitures scolaires à moins 90% du prix du marché aux étudiants en grande fragilité financière. Une collaboration étroite a été tissée depuis de nombreuses années avec le CROUS et le département 67 qui finance par ailleurs l'intervention un jour par semaine d'un poste d'assistante sociale.

Ces derniers mois, la crise sanitaire et ses conséquences ont entraîné une augmentation significative de la précarité étudiante et de la fréquentation de l'épicerie et la mise en place d'une distribution alimentaire avec près de 5 000 paniers octroyés.

Les deux AGORAé sont situés à STRASBOURG sur le campus historique et central. Cette implantation géographique entraîne un non recours aux aides proposées pour les campus plus éloignés. C'est pourquoi, l'AFGES propose la mise en place d'un AGORAé Truck sous la forme d'une épicerie sociale itinérante à proximité des campus excentrés. L'AGORAé Truck pourrait desservir une demi-journée par semaine le campus de Médecine, HAGUENAU, ILLKIRCH, et SCHILTIGHEIM. Il pourra également se transformer en lieu de vie mobile pour lutter contre l'isolement des étudiants en créant du lien social.

Il est ainsi proposé d'octroyer une subvention de 20 000 euros à l'AFGES pour la création de l'AGORAé Truck sur un budget total de 157 500 euros. Le projet démarrait en septembre 2021 après l'obtention de l'ensemble des financements et la prise de contact avec les campus.

Conformément à la logique itérative et d'association des acteurs alsaciens, la CeA reste cependant à l'écoute des projets des partenaires, autant haut-rhinois que bas-rhinois, notamment dans le cadre de la rentrée universitaire 2021-2022. Les travaux pour le déploiement du dispositif d'étudiants relais au sein de l'UHA est notamment en cours avec le Centre Local des Œuvres Universitaires et Sociales (CLOUS) de MULHOUSE.

Le présent rapport a été validé par la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté du 7 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder une subvention de 60 000 euros à la Fondation Santé des Etudiants de France pour le CAMUS ;
- D'accorder une subvention de 20 000 euros à destination de l'AFGES pour la création d'un AGORAé Truck ;
- D'approuver et de m'autoriser à signer la convention, jointe en annexe au présent rapport, avec la Fondation Santé des Etudiants de France pour le CAMUS ;
- De préciser que les subventions destinées à l'AFGES et à la Fondation Santé des Etudiants feront l'objet d'un versement unique par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace et conformément au Plan Alsacien de rebond, solidaire et durable approuvé par délibération le 26 mars 2021 ;
- De préciser que les crédits seront prélevés sur l'opération P140O007, chapitre 65, nature 65748, fonction 45, sous réserve de validation de la DM1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY